

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2024-09/44C

Objet : SUBVENTION POUR LA LUTTE CONTRE LA GRELE DANS LE DEPARTEMENT A L'ASSOCIATION ADELFA.

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 septembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	22
En exercice :	37		Contre :	4
Présents :	27		Abstention :	5

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Jacques FIGUERAS (jusqu'à l'affaire n°6), Ange GARCIA, Jean GAUZE, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Thérèse NEGRE, Robert OLIVE, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Colette ROIG, Jean ROMEO, Pierre ROSSIGNOL, Manon SABARDEIL, Louis SALA (jusqu'à l'affaire n°6), Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Jean-Jacques THIBAUT, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Danielle CULAT donne pouvoir à Eva SOUBIELLE
Myriam DARDENNE donne pouvoir à Robert OLIVE
Pascale GUICHARD donne pouvoir à Thierry DEL POSO
Pierre ROGE donne pouvoir à François BONNEAU

Absents excusés : Eliane BERDAGUER, Stéphane CALVO, Magali FONTENEAU, Nathalie PINEAU, Katia ROMAGOSA, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance Anne-Marie PEGAR-BOIX

Date de convocation : 17 septembre 2024

Le Président expose à l'Assemblée,

L'ADELFA est une association qui organise et conduit depuis plusieurs années la lutte contre la grêle dans le Département à partir d'un réseau de diffuseurs d'iode d'argent.

Cette action est soutenue par le Département des P.O. et par la profession agricole à travers l'implication des agriculteurs et des structures qui assurent la tenue des postes.

Cette action est positive et bénéficie à l'ensemble de la population du département car la protection des biens matériels est aussi un objectif et une conséquence du fonctionnement de ce réseau.

Par courrier en date du 29 mars 2024, l'Association demande une subvention pour l'année 2024 d'un montant de 1 730,00 € (calculée selon la taille de la Communauté de Communes).

EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, AVEC 22 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE (Joëlle CANAVY, Marie-Thérèse NEGRE, Manon SABARDEIL, Thierry SOLDÀ), 5 ABSTENTIONS (Dominique ANDRAULT, Jean GAUZE, Colette ROIG, Pierre ROSSIGNOL, Louis SALA),

Entendu l'exposé du Président,

↳ **ACCEPTÉ** de verser une subvention de 1 730,00 € à l'Association ADELFA qui gère la protection des cultures et des biens contre les chutes de grêle, pour la campagne 2024 ;

↳ **DIT QUE** cette somme est inscrite au budget de la collectivité ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document utile au règlement de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

